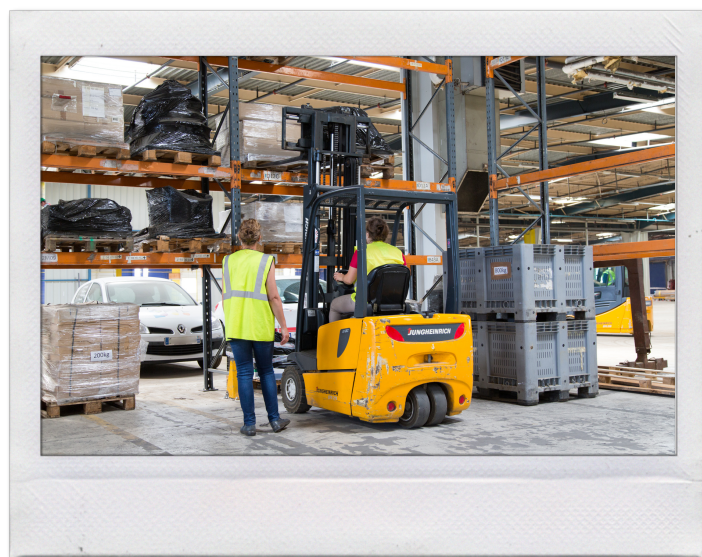


FICHE PROGRAMME :

CACES® R 489

CHARIOTS ÉLEVATEURS:

FORMATION INITIALE



WWW.SFTL.FR



02.32.35.34.32 / 06.12.78.60.86



10 RUE DE COCHEREL, 27000 EVREUX.

LIEU ET DURÉE :

INTER / INTRA

1 CATÉGORIE : 3 JOURS / 21 H

2 CATÉGORIES : 4 JOURS / 28 H

3 CATÉGORIES : 5 JOURS / 35 H

4 OU 5 CATÉGORIES : 5 JOURS / 35 H

VOIR LE DEVIS POUR PLUS DE PRÉCISION.



OBJECTIF DE LA FORMATION :

Conduire en sécurité un chariot de manutention à conducteur porté, conformément à la recommandation R 489 parmi les catégories suivantes :

CATÉGORIE 1A :

Transpalettes à conducteurs porté : préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée **inférieure** à 1,20m)



CATÉGORIE 1B :

Chariot de manutention automoteurs à conducteur porté :
Gerbeur (hauteur de levée **supérieure** à 1,20m)



CATÉGORIE 2B :

Chariot tracteur industriel (capacité de traction **inférieure** à 25 tonnes)



CATÉGORIE 3 :

Chariot élévateur en porte-à-faux (capacité nominale **inférieure** à 6 tonnes)



CATÉGORIE 4:

Chariot élévateur en porte-à-faux (capacité nominale **supérieure** à 6 tonnes)



CATÉGORIE 5 :

Chariot élévateur à mat rétractable (hauteur **supérieure** à 6 m)



CATÉGORIE 6 :

Chariot de manutention automoteurs à conducteur porté : Chariots à poste de conduite élevable



CATÉGORIE 7 :

Conduite hors-production des chariots de toutes catégories



MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours **théoriques** et cours **pratiques** en alternance.

PUBLICS PRÉREQUIS :

- Toutes les personnes devant accéder au CACES® (validité : 5ans) ;
- Présenter les aptitudes médicales et psychotechniques requises ;
- Savoir communiquer en Français (lire, écrire, parler)
- Être majeur.

CONTENU DE LA FORMATION :

RÉGLEMENTATION : Responsabilité du conducteur ; Rôles des instances et organismes de prévention ; Conditions requises pour conduire et utiliser un chariot.

TECHNOLOGIE ET CASSIFICATION : Technologie et fonction des organes, conditions et limites d'utilisation ; Fonctionnement des limites de services et dispositifs de sécurité ; Caractéristiques et catégories fonctionnelles des chariots.

SÉCURITÉ : Facteurs d'accidents ; Lecture de la plaque de charge et conditions de stabilité frontale du chariot ; Règles de circulation et de conduite à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise ; Dispositif de sécurité du conducteur ; Influence des paramètres sur la distance de freinage ; Principaux risques rencontrés sur un trajet déterminé ; Risques liés à la manipulation des produits dangereux ; Pictogrammes et panneaux de signalisation.

ADÉQUATION : Chariot / opération de manutention envisagée ;

- Chariots / caractéristiques de la charge et aux conditions prévues de la manutention ;
- Vérification de prise de poste et de fin de poste.

CIRCULATION / POSITIONNEMENT : Evolution dans l'environnement de travail ; A vide, en charge, en marche avant, en marche arrière et en virage (y compris avec obstruction visibilité et sur un plan incliné si nécessaire) ; Prise et dépose d'une charge au sol, dans un palettier et sur un camion

MAINTENANCE : Opérations de maintenance de son ressort ; Compte-rendu à sa hiérarchie des anomalies et difficultés rencontrées.

Et Suivant la catégorie de chariot :

	cat 1	cat 3	cat 4	cat 5
Gerbage et dégerbage en pile		X		X
Mise en stock et déstockage à tous les niveaux d'un palettier		X	X	X
Chargement / déchargement d'un camion depuis le sol		X	X	
Chargement / déchargement d'un camion depuis par arrière à partir d'un quai	X			
Prise, dépose et transport d'une charge longue et / ou volumineuse	X	X	X	

ENCADREMENT : Notre équipe pédagogique est assurée par des formateurs / testeurs certifiés DEKRA, mais également dotés d'une expérience professionnelle de 5 à 10 années avant d'intégrer notre centre de formation.

MODALITÉS DE SUIVI ET DE VALIDATION :

Suivi : Chaque participant signera par demi-journée une feuille d'émargement, signée par le formateur/ testeur.

Évaluation : Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, circulation, conduite, manoeuvres, et maintenance.)

VALIDATION : Attestation de formation et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES® R 489 pour les catégories validées en formation.

Les tests sont effectués par un testeur certifié par DEKRA, organisme certificateur indépendant validé par le Comité Français d'accréditation (COFRAC). Certification N°D-641-10.